



Collectif de surveillance « PCB 53 »

Contact : FE53 – 33 bis, allée du Vieux Saint-Louis - 53000 LAVAL- fd.environnement@gmail.com

Un vrai sujet de débat pour les municipales : « Pollution Aprochim, le territoire et ses habitants devront-ils faire avec ? »

Partout, les élections municipales battent leur plein. C'est le traditionnel temps du bilan et surtout celui du débat devant fonder les actions municipales à venir.

Sur Bouère, Grez-en-Bouère et Saint-Brice la définition des conditions du maintien d'Aprochim, la protection des populations riveraines, le soutien aux éleveurs et à la vente directe devraient ainsi faire l'objet d'un large débat entre les candidats et leurs électeurs.

C'est donc avec stupeur que nous avons découvert, dans le compte rendu de la communauté de Communes, 4 actions décidées en catimini par la communauté de communes, les maires locaux, le Conseil Général et la Région regroupés au sein d'un comité de pilotage pourtant sensé venir en aide au territoire impacté par la pollution Aprochim.

En dehors de toute consultation des populations, les deux principales actions votées actent un dangereux renoncement à tarir la source de pollution et mettent en place une agence de communication chargée de distiller une vérité officielle. Pas une mesure d'aide en direction des éleveurs qui sont pourtant les premières victimes de des pollutions à répétition.

Une stratégie de communication qui consiste à « occuper le terrain » et à développer une « parole fiable » pour « rassurer la population », alors même que la pollution est toujours en cours, ressemble à s'y méprendre à une **opération de propagande**. Une façon de moduler la perception de la réalité par la population plus que d'agir sur les causes mêmes de cette pollution. Une façon de renvoyer le citoyen communal à sa simple condition de sujet.

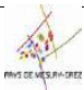
La proposition qui consiste à *réaliser une programmation positive de l'espace périphérique autour de l'usine aprochim, en ayant pour objectif de définir le type d'occupation des sols dans ce périmètre* » nous inquiète encore davantage.

Alors que de nombreux foyers (hameau de la Pélivière et fermes isolées) vivent dans cette espace périphérique, cette action **semble signifier un renoncement** du comité de pilotage à apurer une partie des territoires communaux situés autour de l'entreprise (notion de « sanctuaire » développée par l'ancienne Préfète).

Sans que cela n'ait donné lieu à aucun débat, l'environnement et ses habitants vont-ils être sommés de s'adapter par eux-mêmes et comme ils le pourront à la pollution qui les frappe depuis 3 ans ?

Pour les associations qui constituent le collectif PCB53, toute action de revitalisation du secteur doit d'abord obéir au préalable suivant : s'assurer de l'arrêt de la pollution, du retour à une vie normale (jouissance complète des jardins, conduite d'élevage) des riverains, de la juste indemnisation des victimes ainsi que de la mise en œuvre de conditions garantissant la participation effective des habitants du secteur à un débat qui les concerne au premier chef.

Extrait du Compte Rendu du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Meslay/Grez du 18 février 2014

	Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez	Date : 18 février 2014 Page 29
---	--	--

Rapport XI – 03

Accompagnement du Pays de Meslay Grez par L'Agence Economique Régionale

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu sur les années 2012 et 2013 afin d'aboutir à l'élaboration des fiches actions. Une présentation a été faite au comité de Pilotage du 11 février 2014.

11 fiches actions ont été travaillées et validées (voir rapport XI-03)

Cependant afin de débiter dès maintenant ce plan d'actions, le comité de pilotage propose de démarrer rapidement certaines de ces actions avec l'organisation financière suivante :

Chantiers prioritaires	N° action	Actions	Pilote	Evaluation financière	Hypothèse de partenaires financiers				
					Budget en € HT	CCPMG	CG 53	Région	Etat
<u>Gouvernance</u>	1	Mise en place d'un comité de pilotage du plan d'actions sous la responsabilité des élus du territoire	CC de Meslay Grez						
<u>Plan marketing/communication</u>	2	Consultation pour une agence de communication	CC de Meslay Grez	80 000,00	25%	25%	FRES 50%		
<u>Tourisme</u>	3	Elaboration d'une stratégie tourisme nature	CC de Meslay Grez	25 000,00	33%	33%	33%		
<u>Le devenir urbanistique de l'espace autour d'Aprochim</u>	11	AMO pour une programmation positive de l'espace urbanistique périphérique à la zone industrielle APROCHIM	CC de Meslay Grez	40 000,00			FRES 50%		50% Aprochim
TOTAL					28 333,00 €	28 333,00 €	68 333,00 €		20 000,00 €

Rapport XI – 03 (suite)

- **Action 1 :** Cette action permettrait de mettre en place un comité de pilotage du plan d'actions sous la responsabilité des élus du territoire. Il organiserait collectivement la gestion du dossier Aprochim et s'assurerait de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions

- **Action 2 :** Cette action Permettrait le recours à une agence de communication qui aurait pour mission de restaurer la confiance sur les communes de Bouère et Grez en Bouère puis plus globalement sur le territoire du Pays de Meslay-Grez grâce à une parole « fiable ». D'autre part, cette action permettrait « d'occuper le terrain » en étant audible. La communication serait alors davantage maîtrisée, avec un discours factuel, tenable et durable. Enfin cette opération de communication viserait à valoriser la dynamique positive engagée ces dernières années pour développer le cadre de vie. S'y ajouterait, un volet sur la revalorisation des circuits courts locaux

- **Action 3 :** Cette action viserait à affirmer le positionnement nature et environnement du secteur, à identifier des axes de développement (insertion dans les circuits randonnées équestres, pédestres...) et de disposer d'un état des lieux offre/demande, atouts/faiblesses sur cette thématique.

- **Action 12 :** Le recours à une AMO permettrait de réaliser une programmation positive de l'espace périphérique autour de l'usine Aprochim, en ayant pour objectif de définir le type d'occupations des sols de ce périmètre.

Ainsi, il est proposé de prévoir en 2014 une enveloppe budgétaire de 145 000€ (nette 28 000€) dont la gestion serait déléguée au Bureau pour sa mise en œuvre.

Articles		BP 2014
Dépenses		
617	Etudes	145 000,00 €
TOTAL DEPENSES		145 000,00 €
Recettes		
1312	Région FRES	68 333,00 €
	Département	28 333,00 €
	Aprochim	20 000,00 €
TOTAL RECETTES		116 666,00 €
Besoin de financement		-28 334,00 €